



AGREMENT COLLECTIF DVOF

Le District du Val-d'Oise de Football a obtenu en juillet 2018 l'agrément d'intérêt général au titre du Service Civique. Cet agrément est collectif, ce qui signifie que le DVOF peut en faire bénéficier l'ensemble de ses clubs affiliés. Cet agrément permet de faciliter l'engagement d'un volontaire notamment en évitant à la structure d'accueil d'effectuer une demande d'agrément individuel, de bénéficier d'un accompagnement individualisé tout au long de la mission de service civique et simplifie la gestion administrative du contrat du volontaire.

ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

- Qu'est-ce que le Service Civique ? Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation. - Durée de la mission : minimum 8 mois consécutifs - Durée hebdomadaire : au moins 24 heures - Indemnité mensuelle comprise entre 580,55 et 688,21 euros dont 107.58 euros à la charge de la structure

- Pourquoi accueillir un volontaire en Service civique ? Accueillir un volontaire permet de donner plus d'ampleur à vos actions, de lancer ou expérimenter de nouveaux projets tout en offrant un meilleur service à vos adhérents. La présence de jeunes volontaires, avec leurs idées, leurs expériences, leur enthousiasme, est l'occasion de réfléchir à vos actions, votre organisation, mais aussi un bon moyen de redynamiser votre réseau de bénévoles et de faire connaître vos actions et vos valeurs au-delà des cercles habituels.

- Quelles sont les missions que le volontaire peut exercer ? Le volontaire doit être mobilisé sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires. Dans cette optique, le DVOF a choisi d'orienter son agrément sur les thématiques suivantes :

- Le Foot Citoyen (déploiement du Programme Educatif Fédéral ; Valeur de la République...)
- Les actions de féminisation
- Les actions de développement du Fair-Play et de lutte contre les incivilités

A titre d'exemple, consulter ci-dessous une déclinaison des différentes fiches missions agréées fixant le cadre d'intervention des volontaires

- Ce que le volontaire ne peut pas faire

- Le volontaire ne peut pas assurer l'encadrement et l'enseignement d'une pratique sportive. Il ne pourra donc pas se voir confier des missions liées à l'entraînement des joueurs. - Le volontaire ne doit pas exercer des tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de la structure (secrétariat, accueil téléphonique, saisie des licences...) ou d'un événement. Elles doivent être différentes et complémentaires de celles qui incombent aux salariés de l'organisme d'accueil.

- Faut-il former le volontaire en Service civique ? Au cours de la mission de Service Civique, le volontaire a l'obligation de suivre une formation civique et citoyenne composée de deux volets : - Volet théorique ayant pour objectif de sensibiliser le volontaire aux enjeux de la citoyenneté. - Un volet pratique sous la forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1) directement prise en charge par le DVOF.

Pour tout complément d'information et nous proposer vos projets, n'hésitez pas à contacter Claude PETROLES au DVOF par téléphone - 01 34 08 11 28 ou par courriel : communication@district-foot95.fff.fr



FICHE MISSION

Foot citoyen : Programme Educatif Fédéral. Promouvoir la pratique et l'identité du référent
ARBITRE

Activités confiées au volontaire :

- Valoriser la fonction d'arbitre, mettre en valeur l'arbitrage à travers de la communication interne (au sein du club), des actions communes (joueurs/arbitres), des participations interactives tout au long de la saison.
- Détecter des éventuels officiels, de recruter les futurs sifflets, de prospecter dans les catégories les plus fournies.
- Fidéliser car il sera toujours essentiel de faire perdurer la passion qui anime ces arbitres...
- Sensibiliser aux lois du jeu



FICHE MISSION

Foot citoyen : Accompagnement sur le **Programme Educatif Fédéral**

Activités confiées au volontaire :

- Promouvoir et valoriser le Programme Educatif Fédéral au sein des clubs ; Intervenir en soutien des référents éducatifs afin d'optimiser le déploiement du Programme Educatif Fédéral au sein des clubs
- Développer le réseau des clubs engagés dans le Programme Educatif Fédéral
- Proposer et participer à des actions citoyennes et sociales en relation avec les thèmes du Programme Educatif Fédéral sur des actions pilotées par le District de Football
- Communiquer sur les actions relatives au Programme Educatif Fédéral



FICHE MISSION

Foot citoyen : Promouvoir la pratique du football auprès **d'un public issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**

Activités confiées au volontaire :

- Favoriser la pratique du football auprès de population en situation de précarité (incitation à la découverte du football dans les quartiers et à la fidélisation de ces publics...)
- Etablir des passerelles entre le club et les établissements scolaires ou sociaux situés en quartier prioritaire « politique de la ville » (mise en place d'évènements éducatifs partagés, ou de convention de partenariats)
- Accompagner les jeunes et les familles au sein du club pour entretenir le lien social



FICHE MISSION

Foot citoyen : Aide au déploiement des actions de **développement durable**

Activités confiées au volontaire :

- Sensibiliser les jeunes au développement durable
- Participer à l'animation des ateliers en lien avec le projet Club sur le développement durable (création d'affiches pour les classes, organisation ...)
- Aider les jeunes à organiser leurs loisirs autour du développement durable,
- Intervenir auprès des équipes pour les sensibiliser au tri sélectif, mise en place d'ateliers lors des matchs (Éclairage, eau, tri sélectif, Bouchons d'Amour ...)



FICHE MISSION

Accompagnement sur le **Football Féminin et la Féminisation**

Activités confiées au volontaire :

- Encourager la pratique sportive des femmes et leur prise de responsabilités au sein du club
- Aider à l'organisation des manifestations à destination du public féminin
- Etre en contact avec le référent féminin du club pour l'accompagner dans sa démarche
- Aide à la création des équipes féminines à l'école de foot et chez les jeunes



FICHE MISSION

Foot citoyen : lutter contre la **violence dans le football**

Activités confiées au volontaire :

- Proposer un dispositif pour lutter contre les incivilités et la violence dans le Club, dans toutes les catégories de joueurs, auprès des membres du club, et du public accompagnant.
- Prendre en compte les mauvais comportements et de les analyser.
- Créer un challenge du Fair Play au sein du Club afin de récompenser en fin de saison les comportements exemplaires
- Créer une Charte spéciale Club pour tous les licenciés
- Adhérer sur les dispositifs du DVOF liés à la lutte contre les incivilités (réunions, CDCJ ...)



FICHE MISSION

Foot citoyen : éducation pour tous

Activités confiées au volontaire :

- Développer le foot handicap
- Informer et alerter sur les gestes citoyens et laïcs auprès des plus jeunes notamment
- Former les jeunes aux valeurs de la république